Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20260922-20260922_54-DE
Reçu le 01/10/2026

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 22 septembre 2026

Délibération n° 2026- 54

Nombre de membres :

En exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	4
Votants :	18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2026

Date d'affichage électronique de la convocation : 18/09/2026

Secrétaire de Séance : Serge FERRANDEZ

Présents : Bertrand GAULÉ, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Thomas RIGAUD, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Delphine MOLLARD

Absent(s) représenté(s) : Franck BAULAN a donné pouvoir à Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Sophie ESTAIS à Bertrand GAULÉ, Erika GARDON à Laure CHAVANNE, Manon CHADUIRON à Anne FOUCHER

Absent (s:): *Yoann TRICAULT*

Affaires scolaires – Subvention à l'OCCE pour financer les frais de fonctionnement du RASED – année scolaire 2026 2027

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'existence du Réseau d'Aides Spécialisées (RASED) qui intervient en milieu scolaire.

Ce réseau a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de personnel spécialisé, psychologues et psychomotriciens. (*Le RASED est donc une équipe spécialisée de l'Éducation nationale qui vient en complément du travail de l'enseignant, et non un dispositif de prise en charge périscolaire ou médico-social.)*

Il a été décidé, lors de l'exercice précédent, afin d'en clarifier le fonctionnement de modifier le mode de financement du RASED de la circonscription de Grézieu la Varenne en mettant en place, pour son financement, une subvention à l'OCCE sur le compte du RASED.

La subvention sollicitée est de 1 € par élève scolarisé dans les écoles de la commune.

Compte tenu du nombre d'élèves inscrits auprès du groupe scolaire de Sainte-Consorce (écoles maternelles et primaires) en septembre dernier (143 élèves), la participation pour l'année scolaire 2025/2026 s'élèvera à **143 €.**

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal sur cette participation aux frais du réseau pour l'année 2026/2027.

Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20260922-20260922_54-DE
Reçu le 01/10/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 - Pour : 18 – Contre : 0

APPROUVE cette participation aux frais du réseau pour l'année 2026/2027.

Le Maire
Bertrand GAULÉ

MAIRIE DE SAINTE-CONSORCE
Rhône

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmis en Préfecture